



ÉDITORIAL

Chères et chers sociétaires,

Voilà plus de cent ans que la Société préhistorique française, au travers de ses réunions scientifiques et de ses publications, particulièrement son *Bulletin*, favorise, accompagne et promeut la recherche sur la Pré- et Protohistoire. La SPF a ainsi su, au fil de ces années, se faire l'écho des principales évolutions qui ont marqué l'archéologie française et a été, en retour, marquée par celles-ci. Issue du monde bénévole, la recherche archéologique française s'est profondément transformée depuis les années 1950. Au travers de structures, de moyens et de lois spécifiques, ces mutations, parfois acquises aux prix de luttes et de mobilisations collectives, ont fondé la professionnalisation de l'archéologie et son développement au sein de structures d'État diversifiées : ministère de la Culture, ministère des Affaires étrangères, CNRS, universités, Inrap, collectivités territoriales... De son côté, la SPF, association loi 1901, fondée en 1904 et reconnue d'utilité publique en 1910, fut l'une des premières associations à caractère national fédérant des « amateurs éclairés », sans distinction de statut ni de spécialité. Au fil des décennies, au même rythme que la professionnalisation de la discipline, le profil des membres de la SPF a évolué, tout comme ont évolué ses activités et supports éditoriaux. Ainsi, si la SPF est toujours restée indépendante, œuvrant pour la communauté de ses adhérents et abonnés, les partenariats institutionnels et scientifiques ont permis de dépasser ce socle pour mener plus généralement une mission de service public. Aujourd'hui, ce sont pour beaucoup des agents des institutions du service public qui font fonctionner et évoluer notre association, et ce sont pour une large majorité des chercheurs des institutions du service public qui diffusent leurs résultats dans nos divers supports éditoriaux ou lors de nos réunions scientifiques.

Il va donc de soi que le conseil d'administration de la SPF partage les vives inquiétudes de la communauté scientifique sur la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et plus généralement sur les menaces qui pèsent sur le service public dans toutes ses composantes. En effet, la précarisation accrue – via des dispositifs de contrats courts – qui touche l'ensemble des acteurs de l'archéologie nationale (archéologues du préventif, des collectivités territoriales, de l'université et du CNRS, des ministères), et qui semble devoir devenir une norme, nous paraît être une évolution des plus néfastes pour l'archéologie et la recherche en général. Celles-ci ne s'épanouissent que dans la continuité des efforts collectifs et dans la collaboration et la complémentarité des disciplines, des compétences et des métiers.

Depuis fin 2019, de nombreux mouvements sociaux dénoncent les conséquences des réformes en cours dont celles qui touchent plus particulièrement les services publics, l'enseignement supérieur et la recherche française. Au sein de ces mouvements, les plus hautes instances de la recherche et de l'enseignement supérieur, des collectifs de sociétés savantes et également un collectif de plus d'une centaine de revues académiques se sont mobilisés. Ces revues se déclarent « en lutte » ou « en grève » « *contre le projet visant les retraites, contre la réforme de l'assurance chômage adoptée à l'automne 2019 et contre les propositions contenues dans les rapports pour la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)* ». Ces initiatives sont expliquées et justifiées en détail dans un éditorial commun ⁽¹⁾. Fidèle à ses valeurs d'ouverture et d'universalisme, le conseil d'administration

de la SPF a décidé de s'associer à ces initiatives, et de reproduire ici quelques paragraphes de cet éditorial, à même d'explicitier pourquoi les activités de notre association seront directement ou indirectement fragilisées, voire menacées par ces projets de réforme.

« Comme l'explique sans détour le PDG du CNRS Antoine Petit en novembre 2019, il s'agit d'engager une réforme "inégalitaire et darwinienne" : la concurrence généralisée et la concentration des ressources sur une minorité d'établissements et d'individus jugés plus "performants" selon des critères gestionnaires deviennent les principes cardinaux du gouvernement de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre de "défis sociétaux" très perméables aux priorités de l'action gouvernementale. De nombreuses enquêtes démontrent pourtant les effets délétères de telles politiques sur l'originalité des savoirs produits et sur la qualité des formations dispensées aux jeunes générations : "effet Mathieu" – processus par lequel les plus favorisés augmentent leurs avantages –, standardisation de la recherche, bureaucratisation, affaiblissement de l'autonomie académique, appauvrissement de la diversité disciplinaire, etc.

Dans ce contexte, nos revues scientifiques occupent une place singulière et paradoxale. Lieux d'un intense travail collectif de production et supports efficaces de diffusion des savoirs, elles tendent à être instrumentalisées et mises au service de la vision néo-managériale dominante de la recherche. L'évaluation des chercheur·euse·s, des laboratoires et des universités repose en effet désormais en grande partie sur un décompte des articles publiés dans nos revues, selon des calculs bibliométriques dont la faiblesse et les effets pervers sur le plan scientifique ont été largement documentés. Là n'est pas le moindre paradoxe des réformes en cours : alors qu'elles placent plus que jamais les revues au cœur de ce système de la recherche gouverné par "l'excellence" bibliométrique, elles conduisent non seulement à fragiliser leur fonctionnement, mais aussi à dénaturer le travail de production scientifique qui s'y déploie. (...) L'existence de nos revues relève d'une économie de la connaissance fragile, mais néanmoins efficace. Ce sont des scientifiques, dont une partie conséquente sont des agents publics, qui évaluent les textes, les discutent, les acceptent ou non en fonction d'expertises approfondies, font des suggestions à leurs auteurs et leurs autrices pour rendre ces textes plus pertinents, plus complets, plus exigeants dans leur démonstration, et qui, au terme de ce long processus de relectures, de discussions et de réécritures, de délibérations collectives et d'allers-retours avec les auteur·rice·s, publient et diffusent, sous forme d'articles scientifiques, les travaux qui sont à même de contribuer à la connaissance collective. Ces textes bénéficient, en outre, du travail minutieux de vérification formelle, de mise en forme et de mise en ligne, réalisé, quand ce n'est pas par les chercheur·euse·s, par des professionnel·le·s formé·e·s aux métiers de la documentation, de l'édition et/ou du numérique, dans le cadre de statuts variés, plus ou moins précaires – du fonctionnariat au CDD, en passant par le micro-entrepreneuriat. Or, si cette économie de la connaissance assure l'enrichissement du savoir, elle rapporte toutefois peu en termes financiers. Elle est en effet adossée à une infrastructure invisible, celle du service public de la recherche. C'est ce service public qui, idéalement, garantit des personnels formés, qualifiés et stables de secrétariat de rédaction. C'est ce service public qui, idéalement, offre des réseaux ou des maisons d'édition, pour la numérisation, l'archivage ou la promotion des articles. C'est ce service public qui, idéalement, permet l'existence de revues scientifiques numériques de qualité en accès ouvert et entièrement gratuites. C'est ce service public, enfin, qui, malgré la lente dégradation des conditions de travail des statutaires et la précarisation des jeunes enseignant·e·s et chercheur·euse·s, continue de nous offrir le temps nécessaire pour siéger dans les comités de rédaction, pour concevoir les dossiers, lire, évaluer et discuter les articles proposés. »

Ainsi, comme l'ensemble des comités éditoriaux de ce collectif de revues, le conseil d'administration de la SPF exprime ses inquiétudes et son désarroi. *« Parce que le service public en général, et celui de la recherche en particulier, sont menacés, nous, collectif des revues en lutte, nous opposons aux projets de réforme en cours avec la plus grande fermeté. Nous refusons la casse des formes de collaboration et d'émulation solidaire qui font la force et l'honneur du modèle français de la recherche ».*

Le conseil d'administration de la Société préhistorique française